



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION 2013

Chers Collègues,

Notre Association continue à développer ses activités, à renforcer sa visibilité et resserrer ses relations avec différents partenaires. La participation de chacun d'entre vous est très importante pour dynamiser et élargir l'espace d'activités de l'Association. Vous trouverez dans cette lettre d'information des renseignements sur les principales activités de notre Association pendant cette année.

1. Activités.

Je vous signale les **activités** qui ont été patronnées par l'AssIDMer :

- 13-14 juin 2013 (Naples, Italie) - XVIII Convegno SIDI: *Diritto internazionale e pluralità delle culture*
- 26 avril 2013 (Louvain-la-Neuve, Belgique) - Table ronde: *Droit international de la pêche: questions d'actualité.*
- patronage de la publication « *Insecurity at sea : Piracy and other risks to navigation* », publié en Juillet 2013 dans le cadre du projet Marsafenet (<http://www.marsafenet.org>).

J'ai le plaisir de vous annoncer aussi que nous avons réorganisé le **site Internet de l'Association** (<http://www.assidmer.net>) et que l'Association est sur **Twitter** (<https://twitter.com/AssIDMer>).

2. Relations internationales de l'AssIDMer.

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Association, le 7 novembre 2013, a demandé la reconnaissance du statut d'Observateur, en tant qu'organisation non gouvernementale, à l'organisation intergouvernementale appelé « Adriatic and Ionian Initiative (AII) ». La demande est en cours d'examen.

3. V^{ème} Colloque ordinaire de l'AssIDMer.

Je voudrais annoncer que le V^{ème} **Colloque ordinaire de l'AssIDMer** aura lieu en France, fin 2014 ou début 2015, et sera organisé par l'Université de Perpignan *Via Domitia* (<http://www.univ-perp.fr>), grâce à l'initiative du Prof. François Féral.

A l'occasion du V^{ème} Colloque, comme prévu par les Statuts de l'Association, l'Assemblée ordinaire de l'AssIDMer aura lieu. Elle sera l'occasion de vérifier les buts réalisés par l'Association. Il s'agit d'une occasion importante. Il faudra aussi décider du lieu et de la date du VI^{ème} Colloque, pour l'organisation duquel j'aimerais bien recevoir des candidatures.

4. Publications.

En ce qui concerne les publications de l'AssIDMer, j'ai le plaisir de vous communiquer la prochaine publication des actes du IV^{ème} Colloque ordinaire de l'AssIDMer de La Corogne :

**La contribution de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer à la
bonne gouvernance des mers et des océans**
**La contribución de la Convención de las Naciones Unidas sobre el derecho del mar
a la buena gobernanza de los mares y océanos**
**The contribution of the United Nations Convention on the Law of the Sea to good
governance of the oceans and seas**

(Sous la direction de / Edited by José Manuel Sobrino Heredia)

Les conditions de vente du livre seront annoncées sur le site Internet de l'Association.

Aux membres de l'Association est offert, au prix réduit de 20,00 Euros, le 1^{er} volume des « Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer / Papers of the International Association of the Law of the Sea » : *Droit de la mer et émergences environnementales / Law of the Sea and Environmental Emergencies* (Sous la direction de / Edited by G. Andreone, A. Caligiuri, G. Cataldi), publié en 2012.

Aux membres de l'Association est offert aussi de recevoir au prix de 10,00 Euros pour les frais d'envoi une copie imprimée du volume : *Insecurity at sea : Piracy and other risks to navigation* (Edited by G. Andreone, G. Bevilacqua, G. Cataldi and C. Cinelli) publié en 2013 dans le cadre du projet Marsafenet (le livre peut également être téléchargé sur le site Internet <http://www.marsafenet.org>).

5. Cotisations.

S'agissant des cotisations, je vous rappelle qu'il est devenu encore plus important de contribuer même financièrement pour assurer la continuation et l'amélioration des activités de l'Association. Je vous confirme que le montant de la cotisation demeure inchangé et comme les années précédentes il est de 40,00 Euros.

Pour assurer le fonctionnement correct de l'AssIDMer, je vous prie d'honorer votre *statut* de membre en payant la cotisation.

Ici vous trouverez les différentes possibilités de paiement:

- 60,00 Euros (paiement de la cotisation plus le 1^{er} volume des Cahiers de l'AssIDMer) ;
- 50,00 Euros (paiement de la cotisation plus les frais d'envoi de la copie imprimé du volume « *Insecurity at sea : Piracy and other risks to navigation* »)
- 40,00 Euros (paiement de la cotisation).

Le paiement peut être effectué avec virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de Rafael Casado Raigon et Gemma Andreone

NUMERO IBAN: IT82D0101003401100000007139

CODE SWIFT: IBSPITNA

Banco di Napoli, via A. Depretis, n. 104, Napoli, Italia

Les cotisations 2013 et 2014 peuvent être payées avec le même virement.

Pour avoir d'autres informations concernant les cotisations vous pouvez contacter M.me Gemma Andreone, la Trésorière de l'AssIDMER, à l'adresse suivante : gemma.andreone@gmail.com.

Je vous prie, chers collègues, d'accepter mes meilleures salutations et je reste en l'attente de toutes propositions et suggestions que vous voudriez me faire pour améliorer l'activité de notre Association.

Naples, 22 novembre 2013

Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi

